



Nous descèdons tout les deux

Par **filouxc**, le **20/08/2013** à **12:40**

nous descèdons tout les deux.

pas d'enfants, a qui reviennent nos biens.

mon epouse a encore des freres et soeurs

Par **dobaimmo**, le **20/08/2013** à **12:45**

Bonjour

Tout dépend qui décède le premier.

Je suppose que vous n'avez plus de parents

I - Vous décédez le premier : Votre épouse hérite de votre part.

Suite à son décès, ce seront ses frères et soeurs.

II - Votre épouse décède la première : vous héritez de sa part. Ensuite ce seront vos oncles, cousins etc...

Bien sur, vous pouvez chacun faire un testament pour faire héritier qui vous voulez, famille ou non, associations ou autres.

Cordialement

Par **youris**, le **20/08/2013** à **17:50**

bonjour et merci sont des marques de politesse qui font toujours plaisir aux bénévoles qui répondent sur ce site.